



Crédits : www.samuelbonnefoi.sitew.fr

« COMPRENDRE LE FONCIER AGRICOLE »

QUELLES EN SONT LES REGLES ?

COMMENT Y AVOIR ACCES ?

*2 journées pour aborder le statut du fermage (location),
le fonctionnement de la SAFER (achat), le contrôle des structures
et construire sa stratégie de recherche de foncier*

16 et 23 juin 2022

A Lyon – (58 rue Raulin – 69007 LYON)

**Formation ouverte à tous les porteurs de projet
en démarche active de création d'activités agricoles**

Formation organisée par :



Renseignements et inscriptions :

Jeanne FRACHON
ADDEAR du Rhône
addear69@gmail.com
06 46 78 92 06

PROGRAMME DE LA FORMATION

Journée 1 – Jeudi 16 juin

Le statut du fermage/ Le bail à ferme.

Historique du statut du fermage.

Principales règles du statut du fermage

Quels avantages, inconvénients, obligations en fermage ?

Comment convaincre un propriétaire pour faire un bail à ferme ?

Journée 2 – Jeudi 23 juin

La SAFER et le contrôle des structures + Construire sa stratégie de recherche de foncier

Apports théoriques sur le fonctionnement de la SAFER – parcours pour l'achat de foncier agricole.

Le contrôle des structures et l'autorisation d'exploiter. Quelles obligations ? Quels avantages ? Quels droits pour accéder à du foncier agricole ?

Quels outils pour la recherche de mon foncier ?

Comment se faire connaître, rencontrer, négocier et choisir ?

Créer les conditions de réussite dans la rencontre avec le-la cédant-e

Intervenante : Audrey BIDEAU, Comité d'Action Juridique – AURA / Audrey DELALOY, SAFER du Rhône

Formatrice : Anna Bassuel, ADDEAR du Rhône

INFOS PRATIQUES

Horaires : 9h30 – 13h / 14h – 17h30

Lieu : 58 Rue Raulin, 69007 Lyon

Repas : Repas partagé

Transport : Vous pourrez organiser un covoiturage sur la base du listing d'inscription que vous recevrez

Coût de la formation : **364 euros** finançable par CPF, Pole Emploi, OPCO ou employeur.

Attention au délai pour faire les démarches !

Coût de la formation si pas de financement mobilisable : **100 euros pour les deux journées** (Hello Asso).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formations nécessitent un nombre minimum de stagiaires pour voir le jour. Nous nous gardons le droit de pouvoir annuler ou reporter une formation si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint. Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone ou mail **au moins 7 jours** avant la formation. En cas d'absence lors de la formation, seuls les cas de forces majeurs pourront amener un remboursement.

Cette formation est organisée dans le cadre d'un programme d'animation en faveur de la création et transmission d'activités

GRAND LYON
la métropole

Cette action est cofinancée par l'Union européenne via le Fond social européen



L'EUROPE S'ENGAGE
en AUVERGNE – Rhône-Alpes
avec le FSE